

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF180

présenté par

Mme Dalloz, Mme Bonnivard, Mme Louwagie, M. Hetzel et M. Di Filippo

ARTICLE 13

I. – Supprimer l’alinéa 24.

II. – Après l’alinéa 88, insérer les deux alinéas suivants :

« II. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

« III. – La perte de recettes pour les organismes de sécurité sociale est compensée à due concurrence par la majoration de l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’objectif de cet amendement est de supprimer le délai de carence de six mois entre la date de liquidation d’une première pension et l’ouverture de nouveaux droits permise par la reprise d’une activité professionnelle.